

Destruction du restaurant La voile rouge

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-02-2007 01:09:53

**o En raison de l'aménagement de la corniche, l'établissement est appelé à disparaître
o Le propriétaire réclame un dédommagement**

Pour l'aménagement de la corniche d'Agadir ([www. leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)), la Commune urbaine de la ville n'épargnera aucun commerce implanté sur la plage.

Les unes après les autres, les concessions disparaissent sur le front de mer. Ces derniers jours, c'est au tour du restaurant La Voile Rouge. Des employés de la Commune accompagnés de représentants de l'autorité locale se sont rendus mercredi dernier sur les lieux pour commencer à détruire l'établissement mais ils ont dû faire face à la résistance des employés du restaurant qui se voyaient là "menacés dans leur gagne-pain". La scène s'est déroulée sous les regards ahuris des touristes bronzant sur les transats de l'établissement. Le propriétaire, M'hamed Iraâ Sbaï déplore cette situation qui de son avis "porte atteinte au tourisme de la ville". "Je ne suis pas contre le projet d'aménagement de la corniche. Je l'ai défendu en session du **Conseil régional** devant élus et institutionnels. Mais je veux être dédommagé pour les pertes que cette destruction va engendrer", explique-t-il.

Sbaï, qui avance avoir investi huit millions de DH dans l'aménagement de La Voile Rouge, a déjà engagé une action en justice devant le **tribunal administratif d'Agadir** contre de la **Commune urbaine d'Agadir (CUA)**. "Nous sommes en délibéré devant la justice, pourquoi la Commune ne sursoit pas à sa décision de destruction jusqu'au rendu de la décision de la justice", interroge Sbaï.

Contacté par l'Economiste, Tariq Kabbage, président de la **CUA** dit être étonné de la réaction de Sbaï. "Nous avons donné un délai pour la destruction de cet établissement après avoir conclu un protocole d'accord avec l'intéressé. Il a accepté en échange un terrain de 473 m2 sis à proximité de la future promenade pour installer un nouvel établissement. Il a même obtenu l'autorisation d'aménager une terrasse de 271 m2", indique Kabbage. Mais pour Sbaï, l'offre est insuffisante. "Quid de l'investissement que j'ai réalisé dans ce restaurant? Un investissement qui a été avalisé en 2002 par la commune". Kabbage, pour sa part, rappelle que le terrain où a été aménagé La Voile rouge était en concession. "L'autorisation d'exploitation peut ainsi cesser à tout moment; c'est précisé dans le cahier des charges", souligne-t-il. En clair, aucune forme de dédommagement ne sera accordée.

Source : L'Economiste